



23-03-058 - Arrêté Municipal Temporaire

Réglementant le stationnement et la circulation – rue de l'Orée des Vignes st Laurent Extension du réseau des eaux usées

Le Maire de la ville de Villeneuve en Retz

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-5 et L 2213-1 et suivants

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 110-1 et suivants, R 411-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal, notamment l'article R 610-5,

Vu la pétition présentée par [LTP Environnement, sise 03 rue Alfred Nobel, 44680 St Hilaire de Chaléons](#)

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation rue de l'Orée des Vignes St Laurent- Villeneuve en Retz, afin de permettre à l'entreprise nommée ci-dessus, de procéder à des travaux sur le réseau d'eaux usées à compter du 03/04/2023 pour une durée de 15 jours.

ARRETE

- ARTICLE 1** *Rue de l'Orée des Vignes St Laurent à compter du 03-04/2023 pour une durée de 15 jours*
La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront réglementés :
Le stationnement et le dépassement seront INTERDITS au droit du chantier,
La circulation sera ALTERNEE par panneaux B15/C18
La vitesse sera LIMITEE à 30 km/h
- ARTICLE 2** La fourniture, la pose et la dépose ainsi que la maintenance de la signalisation réglementaire seront assurées par le pétitionnaire.
- ARTICLE 3** Les infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis auprès du Tribunal compétent.
- ARTICLE 4** Le présent arrêté sera affiché en mairie de Villeneuve en Retz et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.
- ARTICLE 5** Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie, la responsable de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Villeneuve en Retz,

Le 31/03/2023

Le Maire

Jean-Bernard FERER



Ampliation de cet arrêté :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Villeneuve en Retz

Le pétitionnaire

Les Services Techniques

La Police Municipale